



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis du Service économies agricole et forestière

sur la demande de Permis de Construire
n° PC 010 289 21 D0006
de FRANSOL 21 SAS, représentée par Monsieur TRICHARD Etienne,
pour la construction d'un parc de panneaux photovoltaïques,

sur la commune de PLANCY L'ABBAYE

direction
départementale
des territoires
Aube
BF/CR/2021-12-08-01

service économies
agricole et forestière



Considérant que la parcelle d'implantation du projet YB 105 fait l'objet d'une exploitation déclarée à la PAC et dont l'exploitant est la SCEA STUDLER (surface de 113,59 ha de terres arables dont la culture majoritaire est celle du blé d'hiver avec 50,10% de surface),

Considérant que le projet qui consiste en la construction d'un parc de panneaux photovoltaïques n'est pas en lien direct avec l'activité agricole mais contribue au développement des énergies renouvelables ;

Considérant que la surface totale du projet consomme 5,2 ha de surface cultivable et qu'aucune étude préalable agricole n'a été jointe au dossier ;

Le SEAF émet un **avis favorable** sur ce projet sous réserve qu'une étude préalable agricole soit réalisée et que les compensations qui en découlent soient mises en œuvre.

Troyes, le 08/12/2021
Le chef du SEAF,

Laurent BOULLANGER